

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 24 MARS 2017**

L'an deux mil dix-sept le vingt-quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme DAVID Christine, Maire.

Étaient présents :

Mmes DUPRAT, CLECH-VERDIER, M. FONTAINE, Adjoints,  
M. BARATA, Mme DEMARET, M. DEFFRENNE, Mme GUILLEMIN-CHHENG,  
M. DELAUNAY, Mme BRIOLANT,

Absents excusés : M. CABUT représenté par M. BARATA.  
M. GINDRE

Secrétaires : Mme CLECH-VERDIER, M. BARATA

## ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du 3 février 2017

### DELIBERATIONS

- ☞ - **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – ANNÉE 2016**
- ☞ - **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**
- ☞ - **DÉLIBÉRATION D’AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**
- ☞ - **VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES**
- ☞ - **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017**
- ☞ - **INDEMNITÉ DE CONSEIL DU TRÉSORIER PRINCIPAL – ANNÉE 2016**
- ☞ - **GRATIFICATION DE STAGE**
- ☞ - **ADMISSION EN NON-VALEUR AUTOMATIQUE DES PETITS RELIQUATS**

### -COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RAMBOUILLET TERRITOIRES

\*\* Proposition de délégués pour le SICTOM de RAMBOUILLET

### ☞ - QUESTIONS DIVERSES

☞ ☞ ☞ ☞

Affichage avis Réunion du Conseil Municipal le 14 mars 2017

Convocation adressée aux Conseillers Municipaux le 14 mars 2017

☞ ☞ ☞ ☞

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité

☞ ☞ ☞ ☞

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR ANNEE 2016

Il est rappelé que le compte de gestion est le bilan comptable du Trésorier Principal de RAMBOUILLET et que celui-ci est conforme au compte administratif dressé par l'ordonnateur (Maire).

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte de gestion 2016, approuve celui-ci, à l'unanimité.

DCM 042017- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR ANNEE 2016

### **Délibération**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif et décision modificative de 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Préalablement à l'examen du compte administratif, il est précisé que ce document est le bilan de l'année comptable établi par le Maire et que le compte de gestion est tenu par le comptable de la collectivité, le Trésorier Principal de RAMBOUILLET.

Ce document a été examiné par la Commission des Finances et les Membres du Conseil Municipal lors de la réunion de travail du 17 mars dernier.

Pour mémoire, le compte administratif 2016 (bilan de l'ordonnateur-Madame le Maire) fait ressortir un excédent en section de fonctionnement de 97 307,09 € et un déficit en section d'investissement de 125 715,77€, un déficit total de 28 408,68 €.

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2016, le Conseil Municipal approuve celui-ci à l'unanimité.

DCM 052017-APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

### **Délibération**

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de Mme DUPRAT Michèle, Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLES	INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE	ENSEMBLE
	T DEPENSES	T RECETTES	NT DEPENSES	NT RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		102 366,91 €				102 366,91 €
Résultats affectés		164 286,09 €		231 601,08 €		395 887,17 €
Opérations exercice	440 338,55 €	150 336,69 €	563 617,86 €	660 924,95 €	1 03 956,41 €	811 261 64 €
TOTAUX	440 338,55 e	416 989,69 €	563 617,86 €	892 526,03 €	1 03 956,41 €	1 309 515,72 €

Résultats clôture	23 348,86 €			328 908,17 €		305 559,31 €
Restes à réaliser	369 737,00 €	203 475,00 €			166 262,00 €	
TOTAUX CUMULES	393 085,86 e	203 475,00 e		328 908,17 €		139 297,31 €
RESULTATS DEFINITIFS	<b>189 610,86 €</b>					<b>139 297,31 €</b>

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 °) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **DÉLIBÉRATION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif de 2016 et l'affectation qui lui est proposée, décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme défini ci-dessous, dans la délibération.

### **DCM062016 - DÉLIBÉRATION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

#### **Délibération**

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

- ✓ - Vu le déficit de clôture 2016 de la section d'investissement qui s'élève à **23 348,86 €**
- ✓ - Vu les restes à réaliser de la section d'investissement s'élevant en dépenses à **369 737,00 €** et en recettes à **203 475,00 €**
- ✓ - Vu le résultat final en section d'investissement faisant ressortir un déficit de **189 610,86 €**
- ✓ - Vu l'excédent de clôture de la section de fonctionnement qui s'élève à **328 908,17 €**

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter.

- ☞ - une somme à l'article 1068, de **189 610,86 €** à la section d'investissement pour couvrir le déficit constaté,
- ☞ - le solde soit **139 297,31 €** à la section de fonctionnement à l'article 002 au budget primitif 2017.

## **VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES**

Madame le Maire présente différents cas de figure : sans augmentation, avec augmentation de 0 % à 1 % des taux des taxes communales.

Il est précisé que la commune est peu endettée mais que la pression fiscale est quand même élevée.

Afin de limiter, cette pression fiscale, il faudra rester en dessous du taux d'inflation et donc lisser l'augmentation sur plusieurs années.

Il est expliqué que l'augmentation porte sur l'ensemble de :

- La Taxe d'habitation
- Le Foncier Bâti
- Le Foncier non Bâti

Proposition d'augmentation des taux	VOTE
0 %	4
0,25 %	0
0,5 %	6
0,75 %	0
1,00 %	1

**Décision : Il y aura une majoration des taux d'imposition pour 2017 de 0,50 %**

0% = Mmes DUPRAT, DEMARET, GUILLEMIN-CHHENG, BRIOLANT

0,50 % = Mme DAVID, Mrs. FONTAINE, BARATA, DELAUNAY, DEFFRENNE, CABUT

1% = Mme CLECH-VERDIER

DCM 072017 - VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES

**Délibération**

Le Conseil Municipal,

Après avoir étudié les propositions de Madame le Maire, vote à la majorité, le taux des 3 taxes pour 2017, comme suit :

** Taxe d'habitation	8,57 %
** Taxe foncière sur les propriétés bâties	9,38 %
** Taxe foncière sur les propriétés non bâties	48,58 %

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017**

Le Conseil Municipal après avoir étudié le projet de budget primitif qui lui est soumis et après en avoir délibéré, décide à majorité, d'arrêter les recettes et les dépenses de ce budget comme suit :

Vote : Abstentions : Mmes DUPRAT, GUILLEMIN-CHHENG- M. DEFFRENNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
ARTICLES ET LIBELLES	Montant en Euros
011- CHARGES A CARACTERE GENERAL	182 560,00 €
012- CHARGES DE PERSONNEL	361 687,00 €
014- ATTENUATION DE PRODUITS	29 000,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	68 267,00 €
66- CHARGES FINANCIERES	2 700,00 €
67- CHARGES EXCEPTIONNELLES	900,00 €
022 -DEPENSES IMPREVUES	9 300,31 €
023- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	111 094,00 €
042- DOTATIONS AMORTISSEMENT	2 832,00 €
TOTAL GENERAL	768 340,31 €
RECETTES	
002- EXCEDENT REPORTE	139 297,31 €
70- PRODUITS DES SERVICES	100 419,00 €
73 - IMPOTS ET TAXES	459 121,00 €
74- DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	60 223,00 €
75- AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	9 000,00 €
77- PRODUITS EXCEPTIONNELS	280,00 €
TOTAL GENERAL	768 340,31 €
SECTION D'INVESTISSEMENTS	
DEPENSES	
ARTICLES ET LIBELLES	Montant en Euros
001 - DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE	23 348,86 €
10223- TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT	58 293,00 €

016- REMBOURSEMENT D'EMPRUNT	77 400,00 €
202- FRAIS ETUDES PLAN LOCAL URBANISME	5 731,00 €
2031-FRAIS D'ETUDES SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	39 000,00 €
2051 – CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	5 700,00 €
2135- INSTALLATION GENERALE AGENCEMENTS	2 000,00 €
2151- RESEAUX DE VOIRIE	98 358,00 €
21538-AUTRES RESEAUX (TRAVAUX ENFOUISSEMENT RESEAUX)	204 718,00 €
21568 – AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE	4 300,00 €
2158-AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGE	6 100 ,00 €
2183- MATERIEL DE BUREAU	4 100,00 €
TOTAL GENERAL	529 048,86 €
<b>RECETTES</b>	
021- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	111 094,00 €
2802- AMORTISSEMENT P.L.U.	2 832,00 €
10222- FCTVA	20 259,00 €
1068- EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT	189 610,86 €
1381 – ETAT	1 778,00 €
1383 –SUBVENTION-INVESTISSEMENT - DEPARTEMENT	134 109,00 €
1386 – SUBVENTION INVESTISSEMENT – AUTRES	69 366,00 €
TOTAL GENERAL	529 048,86 €

DCM 082017 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

### **Délibération**

Le Conseil Municipal,

Après avoir étudié le projet de budget primitif 2017 qui lui est soumis et après en avoir délibéré, décide à la majorité, d'arrêter les recettes et les dépenses de ce budget comme suit :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DÉPENSES **768 340,31 €uros**

RECETTES **768 340,31 €uros**

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

DÉPENSES **529 048,86 €uros**

RECETTES **529 048,86 €uros**

Commentaires sur le budget : essayer de renégocier les frais de télécommunication qui sont exorbitants, ainsi que les assurances. Voir ce qui peut être fait pour les fournitures administratives.

Demande de M. DEFFRENNE, (abondée par les Conseillers), essayer de produire des représentations graphiques lors de la prochaine présentation des budgets pour en simplifier la lecture et la compréhension de tous (tant pour la commission finances que pour le Conseil Municipal).

### **INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER PRINCIPAL – ANNEE 2016**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de verser une indemnité de conseil au Trésorier Principal de RAMBOUILLET, dont le montant est de 415,95 € pour l'année 2016. Cette indemnité est calculée sur le montant global des dépenses et recettes de l'exercice concerné pour l'ensemble des budgets de la commune (budget général, CCAS, CDE).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 8 voix pour, et 1 abstention, (Mme BRIOLANT) 2 voix Contre (Mme GUILLEMIN-CHHENG, M. DEFFRENNE) d'attribuer l'indemnité de conseil au Trésorier.

DCM092016 - INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER PRINCIPAL ANNEE 2016

### **Délibération**

Le Conseil Municipal,

✓ - Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifié relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

✓ - Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

✓ - Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au Journal Officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux Receveurs des communes et des établissements publics locaux,

Après en avoir délibéré, décide à la majorité,

☞ - de demander le concours du Trésorier Principal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

☞ - de prendre acte de l'acceptation du Trésorier Principal et d'accorder une indemnité de conseil, à M. GOUX Pierre-Michel, de **415,95 €**, calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité, pour l'année 2016.

### **GRATIFICATION DE STAGE :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons accueilli un stagiaire en espaces verts, ce jeune homme a donné toute satisfaction sur les travaux effectués et demande à l'assemblée de lui donner une gratification pour le remercier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder cette gratification.

DCMI02017 - BUDGET – GRATIFICATION DE STAGE

### **Délibération**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que M. BONNET Sylvain a effectué un stage « espaces verts » du 06 au 10 mars 2017, dans le cadre d'une formation avec le Centre Horticole de l'Enseignement et de Promotion du Tremblay sur Mauldre.

Compte tenu des tâches remplies par celui-ci, Madame le Maire propose de lui allouer une gratification pour ce stage d'un montant de 150 €uros.

Elle demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

➤ - d'allouer à M. BONNET Sylvain une gratification pour stage « espaces verts » réalisé du 06 au 10 mars 2017, d'un montant de 150 €uros

### **ADMISSION EN NON-VALEUR AUTOMATIQUE DES PETITS RELIQUATS**

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal, que le comptable est fondé à solliciter l'admission en non-valeur des titres de recettes dès lors que la créance lui paraît irrécouvrable. La décision d'admission en non-valeur relève de la compétence de l'assemblée délibérante et précise pour chaque créance, le montant admis.

Cette procédure peut être simplifiée pour les petits reliquats non recouvrables.

Un traitement automatisé dans HELIOS consiste à balayer les créances minimales en fonction d'un seuil en dessous duquel elles seront systématiquement admises en non-valeur.

Ce seuil est fixé par délibération générale, soit à moins de 30 euros en phase contentieuse (seuil règlementaire), soit à un seuil inférieur en fonction de la décision que l'organe délibérant pourrait être amené à prendre.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition et de fixer le seuil de cette admission en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 9 voix pour et 2 voix contre Mme DEMARET, M. DELAUNAY, de fixer le seuil de non-valeur à 15 €.

DCMII2017 - BUDGET – ADMISSION EN NON-VALEUR AUTOMATIQUES DES PETITS RELIQUATS

### **Délibération**

Le Maire expose à l'assemblée, que le comptable est fondé à solliciter l'admission en non-valeur des titres de recettes de la collectivité, dès lors que la créance lui paraît irrécouvrable. La décision d'admission en non-valeur relève de la compétence de l'assemblée délibérante et précise pour chaque créance, le montant admis.

Cette procédure peut être simplifiée pour les petits reliquats non recouvrables.

Un traitement automatisé dans l'application HELIOS consiste à balayer les créances minimales en fonction d'un seuil en dessous duquel elles seront systématiquement admises en non-valeur.

Ce seuil est fixé par délibération générale, soit à moins de 30 euros en phase contentieuse (seuil réglementaire), soit à un seuil inférieur en fonction de la décision que l'organe délibérant pourrait être amené à prendre.

La collectivité sera destinataire, pour information et à chaque traitement, d'une liste de non-valeurs par débiteur qui détaillera les titres admis automatiquement en non-valeur en fonction des seuils fixés par la délibération générale. Le montant total fera l'objet d'un mandat d'admission en non-valeur pour motif de « créance minimale » et sans production de pièce justificative. Il ne sera donc plus nécessaire de délibérer pièce par pièce pour admettre en non-valeur les titres de faibles montants dont l'irrecouvrabilité est patente.

Le comptable de la collectivité souhaiterait qu'il soit déterminé un seuil d'admission en non-valeur automatique des petits reliquats dont le coût des actes de recouvrement est supérieur à la dette et engendrent des pertes de temps inutiles.

Ainsi il est proposé à l'Assemblée de permettre au comptable d'admettre en non-valeur automatique les restes à recouvrer inférieurs à 15 €uros.

En conséquence et après en avoir délibéré à la majorité,

Le Conseil Municipal,

✓- Vu les articles L.1611-5, D 1611-1 ; R 1617-24 ; R 2342-4 ; D 2343-7 du CGCT,

➤ - DECIDE de permettre au comptable d'admettre en non-valeur automatique les restes à recouvrer inférieurs à 15 €uros.

➤ - DIT que ces dispositions sont sans changement en ce qui concerne l'admission en non-valeur des créances supérieures au seuil et qui se sont révélées irrécouvrables (personne insolvable ou disparue).

En ce cas, l'admission en non-valeur est prononcée par l'Assemblée à la vue des justificatifs d'irrecouvrabilité produits par le Comptable.

- AUTORISE le Maire à signer tout document utile au règlement de cette affaire.

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RAMBOUILLET TERRITOIRES**

### **Proposition de délégués pour le SICTOM de RAMBOUILLET :**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'à ce jour :

#### **Les délégués titulaires sont :**

Mme DUPRAT

Mme DUFEIL démissionnaire doit être remplacée

#### **Les délégués suppléants sont :**

M. CABUT

M.DEFFRENNE

#### **Après proposition :**

M. DEFFRENNE sera proposé délégué titulaire

Mme DAVID sera proposée déléguée suppléante

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter ces propositions.

DCMI22017 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RAMBOUILLET TERRITOIRES- PROPOSITION DE DÉLÉGUÉS POUR LE SICTOM DE RAMBOUILLET
--

### **Délibération**

Le Conseil Municipal

✓ - Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-33,

✓ - Vu l'adhésion de la commune à la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires,

✓ - Vu la compétence « élimination des déchets ménagers et assimilés » de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires et de la délégation de compétence au SICTOM de Rambouillet,

✓ - Vu la délibération du Conseil Municipal DCM282016 du 24 juin 2016, proposant des délégués titulaires et suppléants de la commune, pour siéger au SICTOM,

✓ - Vu la démission de Mme DUFEIL Catherine, de sa fonction de Conseillère Municipale, en date du 04 février 2017, déléguée titulaire au SICTOM,

✓ - Considérant qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement en proposant à la Communauté d'Agglomération une nouvelle candidature,

Après avoir pris connaissance des candidatures et vote à l'unanimité,

➤ - Propose que M. DEFFRENNE Philippe, actuellement délégué suppléant, soit désigné comme délégué titulaire en lieu et place de Mme DUFEIL Catherine,

➤ - Et Mme DAVID Christine, comme déléguée suppléante, en lieu et place de M. DEFFRENNE Philippe.

## COMMISSIONS COMMUNALES ET SYNDICATS

### CONSEIL D'ECOLE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a eu un Conseil d'Ecole le 20 février 2017.

Elle précise que le nombre d'élèves à la prochaine rentrée scolaire de 2017/2018 est de 68. Que par ailleurs, il est prévu, par l'Education Nationale, une fermeture de classe (maternelle). Le quota pour maintenir les 4 classes est de 79 élèves.

### COMMISSION ELECTION

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la tenue d'une commission Election le 27 février 2017.

Le nombre d'électeurs inscrits est de 666 pour les électeurs français, et de 13 pour les électeurs européens.

### COMMISSION FINANCES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la tenue d'une commission finances le 17 mars 2017, afin d'y aborder le compte administratif 2016 ainsi que le budget primitif 2017 et le taux des taxes communales.

### COMMISSION URBANISME

Monsieur FONTAINE donne lecture à l'Assemblée des divers dossiers présentés en commission Urbanisme qui a eu lieu le 18 mars 2017.

Etaient concernés :

N° NOM	Adresse	Objet	Avis commission
DP 03/2017 MAVIOU	14 rue de Ram- bouillet	Abri pour voiture ouvert	Avis favorable
DP 04/2017 HUBERT	7bis rue de la Fon- taine aux gravi- ers	Portail, portillon, clôture	Avis favorable
DP 05/2017 RENAULT	22Bis rue des Bo- chets	Pose de fenêtres de toit	Avis favorable



DP 06/2017 TAHON	4Bis rue du Petit Bel Air	Carpot	Avis favorable
---------------------	------------------------------	--------	----------------

Monsieur FONTAINE, fait un point sur l'avancée du P.L.U, une réunion s'est tenue le 13 mars, environ 80% du plan de Zonage est réalisé, ainsi que 85% du règlement écrit.

Nous essayons d'arrêter le P.L.U pour le prochain Conseil Municipal du vendredi 23 juin 2017.

*SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LA FORET DE RAMBOUILLET*

Madame le Maire, informe le Conseil Municipal d'une réunion du Comité Syndical le jeudi 23 février 2017 :

**Ordre du jour :**

- 1- Adoption du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2016
- 2- Adoption du Compte de Gestion 2016
- 3- Adoption du Compte Administratif 2016
- 4- Affectation du résultat 2016
- 5- Vote du Budget 2017
- 6- Indemnité de conseils au Trésorier Principal 2016
- 7- Travaux d'investissement 2017 : autorisation donnée au Président pour interjeter appel du jugement rendu par le tribunal de Versailles en date du 30/06/2016 dans le cadre du contentieux en cours avec la Commune de La Boissière Ecole.
- 8- Prise en compte de la Loi NOTRE : avenant au contrat de délégation de service public
- 10- Commissions
  - a- Finances
  - b- Qualité de l'eau
  - c- Communication
- 11- Travaux en cours
- 12- Questions diverses

*SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION D'ÉPERNON (SIARE)*

Madame Le Maire donne lecture de l'ordre du jour du comité syndical du 31 janvier 2017

- ✓ - Approbation du compte rendu du 01/12/2016
- ✓ - Participation des collectivités 2017 : Maintien
- ✓ - Redevance assainissement : Maintien
- ✓ - Budget primitif 2017 : Approbation
- ✓ - Convention de mise à disposition d'un bureau avec la commune d'Epernon
- ✓ - Autorisation de lancer un appel d'offres ouvert et de le signer
- ✓ - Questions diverses.

*SYNDICAT DES 3 RIVIERES*

Madame le Maire donne le compte rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> mars 2017

**Ordre du jour :**

✎ - Approbation du compte rendu du 7/09/2016

✎ - Rapport d'Orientation Budgétaire 2017

✎ - Questions diverses

Madame le Maire donne le compte rendu de la réunion du 17 mars 2017

**Ordre du jour :**

✎ - Approbation du compte rendu du 1<sup>er</sup> mars 2017

✎ - Approbation Compte de gestion 2016 du Receveur Municipal

✎ - Approbation Compte administratif 2016 et affectation des résultats

✎ - Approbation Participation financière des collectivités 2017

✎ - Approbation Budget Primitif 2017 : approbation

✎ - Approbation Modification des statuts

✎ - Approbation Questions diverses

*SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES*  
(SICTOM)

Madame DUPRAT Michèle, a assisté au Comité Syndical du SICTOM le 23 février 2017

**Ordre du jour :**

☁ - Installation du Comité Syndical

☁ - Election du Président - Mr. PETITPREZ

☁ - Fixation du nombre de Vice-Présidents

☁ - Election des membres du bureau

☁ - Election des membres des différentes commissions

☁ - Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

☁ - Election des membres du groupe de travail MAPA

☁ - Désignation des délégués du SICTOM de la région de Rambouillet au SITREVA

☁ - Désignation des délégués du SICTOM de la région de Rambouillet au syndicat

Mixte pour les études et la coordination en matière de déchets ménagers et assimilés d'Eure et loir

☁ - Désignation d'un délégué pour le collège des élus auprès du CNAS

Madame DUPRAT Michèle, a assisté au Comité Syndical du SICTOM le 7 mars 2017

**Ordre du jour :**

☁ - Autorisation permanente et générale de poursuite pour le Trésorier Principal de Rambouillet

☁ - Fixation des indemnités du Président et des Vice-Présidents

☁ - DOB 2017

☁ - Règlement intérieur du comité syndical

☁ - Vente de matériel

RÉUNIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION RAMBOUILLET TERRITOIRES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à l'absorption de la CAPY et CCE, il faut tout refaire au sein des commissions, délégations etc...

- M.DEFFRENNE sera à la Commission « Développement économique »

- Mme GUILLEMIN-CCHENG sera à la Commission « Mobilité »
- Mme DUPRAT sera à la Commission « GEMAPI »
- Mme DAVID sera à la Commission « Développement Rural » et à la Commission « Ressources Humaines, mutualisation ».

Madame le Maire au Conseil Communautaire du

### **Lundi 6 mars 2017**

#### **Ordre du jour :**

- - Adoption du procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 26 janvier 2016
- - Adoption du procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 2 février 2016
- - Adoption du règlement intérieur de Rambouillet Territoires
- - Elections des membres au sein des commissions permanentes consultatives de Rambouillet Territoires ➤ - Complément des élections des membres au sein de commissions permanentes consultatives de Rambouillet de Territoires
  - - Election des membres de la Commission pour les Concessions
  - - Election des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
  - - Election des membres de la Commission Consultative des Services Publics locaux
  - - Elections des membres de la Commission Intercommunales des Impôts Directs -
  - - Adhésion et élection des représentants de Rambouillet Territoires au sein du Centre National d'actions Sociales (CNAS)
  - - Elections des représentants de Rambouillet Territoires au sein des Conseils d'Administration des Collèges et Lycées du territoire
  - - Election des représentants de Rambouillet Territoires au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Rambouillet
  - - Election d'un représentant de Rambouillet Territoires au sein de l'hôpital de pédiatrie et de rééducation de Bullion.
  - - Adhésion au Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse : désignation des divers représentants aux commissions thématiques
  - - Statuts de l'office de tourisme communautaire : modifications
  - - Office communautaire de tourisme : Election des représentants élus au collège des Conseillers Communautaires de Rambouillet Territoires et nomination des représentants au collège acteurs/personnes qualifiées au développement touristique
  - - Désignation des représentants de Rambouillet Territoires à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)
  - - Désignation des représentants de Rambouillet Territoires à la Commission Départementale cinématographique (CDACI) des Yvelines
  - - Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY) élections de 3 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants représentant Rambouillet Territoires à la commission consultative paritaire, relative à la coordination de l'action des intercommunalités dans le domaine de l'efficacité énergétique et l'élaboration des PCEAT
  - - Modification des indemnités de fonctions aux président et vice-présidents de Rambouillet Territoires et modalités sur les remboursements de frais de déplacements et autres aux conseillers communautaires
  - - Création du comité technique, fixation du nombre de membres et instauration du paritarisme
  - - Convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme
  - - Questions diverses.

### **COMITÉ DE DIRECTION DE L'OFFICE DU TOURISME COMMUNAUTAIRE**

#### **Lundi 20 mars 2017**

Madame DUPRAT membre du Comité de direction, donne lecture de l'ordre du jour :

- ☞ - Désignation d'un secrétaire de séance
- ☞ - Installation des membres du Comité de direction de l'Office Communautaire
- ☞ - Election du président = Marc Robert
- ☞ - Election des Vice-Présidents
- = Elue : Leïla Youssef    Personne Qualifiée : Catherine Lasry-Belin
- ☞ - Délégation de pouvoir au Président
- ☞ - Tableau des effectifs de l'office de tourisme au 1<sup>er</sup> janvier 2017
- ☞ - Vente à la boutique : catalogue tarifaire 2017

- ↵ - Validation des tarifs de vente packages « groupes » - partie 1 2017
- ↵ - Conditions particulières de vente « groupes »
- ↵ - Rapport d'activités 2016
- ↵ - Plan d'actions 2017
- ↵ - DOB
- ↵ - Questions diverses

COMMISSION GEMAPI : GESTION DE L'EAU, DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES PRÉVENTIONS  
DES INONDATIONS, DEVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DECHETS :

Madame DUPRAT, donne lecture de l'ordre du jour de la première réunion de la Commission GEMAPI du jeudi 23 mars 2017.

- ↵ Installation des membres de la commission
- ↵ GEMAPI : définition, recensement des syndicats, cours d'eau, plans de prévention des Risques d'inondation sur le territoire communautaire
- ↵ Développement durable ; présentation des démarches et actions en cours
- ↵ Questions diverses.

La Commission GEMAPI a pour objectif de prendre la compétence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour l'instant une simple prise de contact, pour le recensement des syndicats existants.

COURRIERS

Madame le Maire donne lecture des différents courriers reçus ;

- CONSEIL DEPARTEMENTAL : M. BEDIER, faisant suite au courrier signé par tous les Conseillers et l'interpellant quant à l'inertie du site de Montlieu.  
Le Département est toujours vendeur.
- Le virage de Montlieu est désormais matérialisé
- Chemin de la Plaine a priorité sur la RD 62 – (croix de St André=priorité à droite)
- Des panneaux indiquant « Montlieu » vont être posés (hameau donc limité à 70 Kms/H)
- EDUCATION NATIONALE : Madame le Maire a reçu un courrier l'informant de la fermeture d'une classe maternelle à la prochaine rentrée 2017/2018
- INSEE : réalise une enquête sur l'emploi en juillet prochain
- FREE : le raccordement de l'antenne sera effectué le 3 avril 2017
- Augmentation des tarifs électricité par le groupement de commande pour la Mairie
- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RAMBOUILLET TERRITOIRES : le fournisseur va changer les bornes de recharge électrique car elles sont défectueuses
- CYNO-RECHERCHE, remercie pour la subvention reçue
- M. CORNAIRE, constate une vitesse excessive sur la Rue de Rambouillet
- Madame le Maire a déposé une plainte en gendarmerie, à la suite d'une intrusion dans l'école (vol des goûters des élèves), et vol de 2 sapins au cimetière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45

Mme DAVID Christine		M. DEFFRENNE Philippe	
Mme DUPRAT Michèle		Mme GUILLEMIN- CHHENG Isabelle	
Mme CLECH- VERDIER Florence		M. GINDRE Alexandre	Absent excusé
M. FONTAINE Robert		M. DELAUNAY Michel	
M. CABUT Olivier	Absent excusé représenté par M. BARATA	Mme BRIOLANT Stéphanie	
M. BARATA Gabriel			
Mme DEMARET Annick			

**Liste des délibérations prises lors de la présente séance.**

Numéros	Objet
DCM042017	BUDGET Approbation du compte de gestion du Receveur - année 2016
DCM052017	BUDGET Approbation du compte administratif 2016
DCM062017	BUDGET Délibération d'affectation du résultat du compte administratif 2016
DCM072017	BUDGET Vote des taux des taxes communales
DCM082017	BUDGET Vote du budget primitif 2017
DCM092017	BUDGET Indemnités conseil du receveur - année 2016
DCMI02017	BUDGET Gratification de stage
DCMI12017	BUDGET Admission en non-valeur automatiques des petits reliquats
DCMI22017	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RAMBOUILLET TERRITOIRES Proposition de délégués pour le SICTOM de RAMBOUILLET